



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00282

Rapport n°28 - Concession de service public – distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières – GRDF – rapport 2023

Concession de service public – distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières – GRDF – rapport 2023

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	29/08/2024	Favorable
Commission Consultative des Services Publics Locaux	03/09/2024	Favorable
Commission de contrôle financier	05/09/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole, à la suite du transfert au 1^{er} janvier 2019 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », est le nouveau concédant du contrat de délégation du service public de la distribution de gaz de Thoraise Boussières dont le concessionnaire est GRDF.

Auparavant, l'autorité concédante était le SIVOM de Boussières. Le contrat ayant été signé en 2012, il a fait l'objet d'une mise en concurrence et n'est donc pas intégré au contrat de GBM englobant les autres communes du territoire de la communauté urbaine.

En respect des dispositions réglementaires, le délégataire présente à GBM son rapport sur l'année écoulée (2023), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières.

Nota : Le réseau de distribution de gaz desservant un grand nombre de communes de GBM est appelé « réseau de GBM » et le réseau de distribution de gaz des villages de Thoraise et Boussières – analysé dans le présent rapport - est nommé « réseau de Thoraise Boussières », bien que GBM en soit également le concédant.

I. Principales caractéristiques du contrat

Par arrêté préfectoral du 6 novembre 2018, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », initialement compétence des communes, est transférée à la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la suite de ce transfert, le contrat de délégation de service public de la distribution de gaz – signé le 1^{er} septembre 2012 entre le SIVOM de Boussières et GRDF - lie désormais GBM en tant qu'autorité concédante à GRDF, concessionnaire.

A. Principales obligations

La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre. La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service de la distribution de gaz naturel.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Pendant la durée du contrat, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés. Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués. Les installations sont soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire d'assurer son respect.

B. Chiffres clés

Réseau de distribution de gaz de Thoraise et Boussières		
Contrat	Type de contrat	Contrat après fin monopole
	Autorité concédante	Grand Besançon Métropole
	Concessionnaire	GRDF
	Durée	30 ans
	Entrée en vigueur	01/09/2012
Territoire concédé	Superficie	9,57 km ²
	Nombre d'habitants (populations municipales)	1 527 (2021)
	Nombre de communes	2
	Nombre de communes desservies	2
Données techniques	Longueur de canalisation	8,779 km
	Gaz acheminé	29 GWh
	Nombre de points de comptage	102

II. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie. Pour l'exercice 2023, on retiendra :

A. Les infrastructures et le réseau Thoraise-Boussières

Fin 2023, le réseau de distribution de gaz de la concession s'étend sur 8,779 km.

Le réseau est entièrement en moyenne pression B (MPB) et les canalisations sont toutes en polyéthylène. Cela est dû à la jeunesse du réseau, installé entièrement après 2013. Son âge moyen est de 8,9 ans.

Concernant les canalisations, GRDF a mis en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an,
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans,
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

Il y a eu la surveillance de 6 064 m du réseau en 2023 (5 756 en prévision).

100 % des robinets et des branchements collectifs ont été visités.

Depuis le début du déploiement sur la concession, 103 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 2 en 2023.

Aucun diagnostic des installations intérieures (hors périmètre concession) n'a été demandé par les clients.

En 2023, un appel pour manque de gaz et un second pour fuite ou odeur de gaz ont été remontés pour 1 incident de fuite de gaz sans incendie ni explosion.

B. Les abonnés

Le nombre de clients est de 104 en 2023, en baisse de 2,8 % par rapport à 2022 (107 clients). On remarque une stabilisation depuis 2020, entre 101 et 107 clients. La quasi-totalité des clients (99 %) a souscrit un contrat au tarif T1 ou T2. Le seul client industriel au tarif T4 est la papeterie de Boussières.

En 2023, la quantité totale de gaz acheminée est de 29 764 MWh. Cette quantité a fortement diminué par rapport à 2022 (-19,2 %). Pour rappel, les consommations de gaz sur le réseau sont très peu dépendantes du climat, du fait de la place prépondérante qu'occupe la papeterie de Boussières (97,6 % des consommations) dont l'activité n'est pas météo-dépendante. Cette baisse est majoritairement liée à l'activité de la papeterie.

En 2023, il n'y a eu aucune réclamation.

III. Les conditions d'exécution du service public

A. Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Thoraise Boussières, le personnel relève des équipes GRDF Bourgogne Franche-Comté et est mutualisé.

B. Les tarifs

La concession de Thoraise-Boussières a été mise en concurrence et n'est pas soumise aux tarifs péréqués. GRDF établit ses tarifs sur la base d'une grille tarifaire délibérée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) révisée chaque 1^{er} juillet pour 1 an.

Au 1^{er} juillet 2023, les tarifs (en augmentation de $\pm 7,5$ % par rapport au 01/07/2022) sont les suivants :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	58,89 €	49,76 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	204,43 €	13,37 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 422,79 €	9,61 €		
T4	> 5 000 MWh/an	24 012,02 €	1,30 €	318,92 €	159,37 €

C. Les travaux sur le patrimoine concédé

Le montant global des travaux réalisés sur la concession en 2023 s'élève à 79 107 €. Les travaux d'extension (premier établissement) sont de 71 137 €. Ils concernent la création de 316 mètres de canalisations pour le raccordement de 4 bâtiments de logement (livrés en 2024). Cela constitue une extension importante au regard de l'évolution des années précédentes.

Le réseau étant très récent (âge moyen 8,9 ans), il n'y a pas encore de travaux de renouvellement.

Depuis le début du déploiement de cette concession, 103 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 2 en 2023 soit la quasi-totalité des compteurs.

D. Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

IV. Données économiques

A. Situation financière 2023

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF sur une concession est mutualisée à des mailles plus larges que celles des concessions (maille territoriale Franche Comté Sud par exemple). Néanmoins certaines données (par exemple les recettes et les amortissements) sont fournies à la maille de la concession. Les charges mutualisées sont affectées à partir de clés de répartition. Le compte d'exploitation présenté a pour vocation de donner une image de l'économie de la concession mais n'a pas de réalité comptable.

1/ Patrimoine

La valeur nette comptable (VNC) du patrimoine à fin 2023 est de 1 060 881 €, répartis entre les ouvrages réseau : 1 048 524 k€ et les ouvrages interface utilisateurs (compteurs et postes de télérelève) : 12 358 €.

2/ Exploitation

Le compte d'exploitation économique affiche un excédent de 49 214 € (-18,5 % par rapport à l'an dernier).

Le total des produits 2023 est de 134 562 € ; la quasi-totalité provient des recettes d'acheminement. Les autres recettes proviennent des raccordements, des prestations facturées à l'acte, etc. Il y a une légère hausse des produits, surtout liée à une hausse de la part consommation des recettes.

Le total des charges affectées à la concession a augmenté de 18,8 % par rapport à 2022 et s'établit à 53 583 € (dont main d'œuvre 14 562 € et acheminement depuis un réseau amont 27 308 €).

B. Liens financiers et juridiques avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à GBM :

- une redevance de concession dite «R1». Son montant en 2023 est de 2 011 €,
- une Redevance d'Occupation du Domaine Public dite «RODP» de 422 €.

Le conseil Communautaire a été sollicité une fois en 2023 sur le rapport de CSP 2022.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraise Bousnières en 2023 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

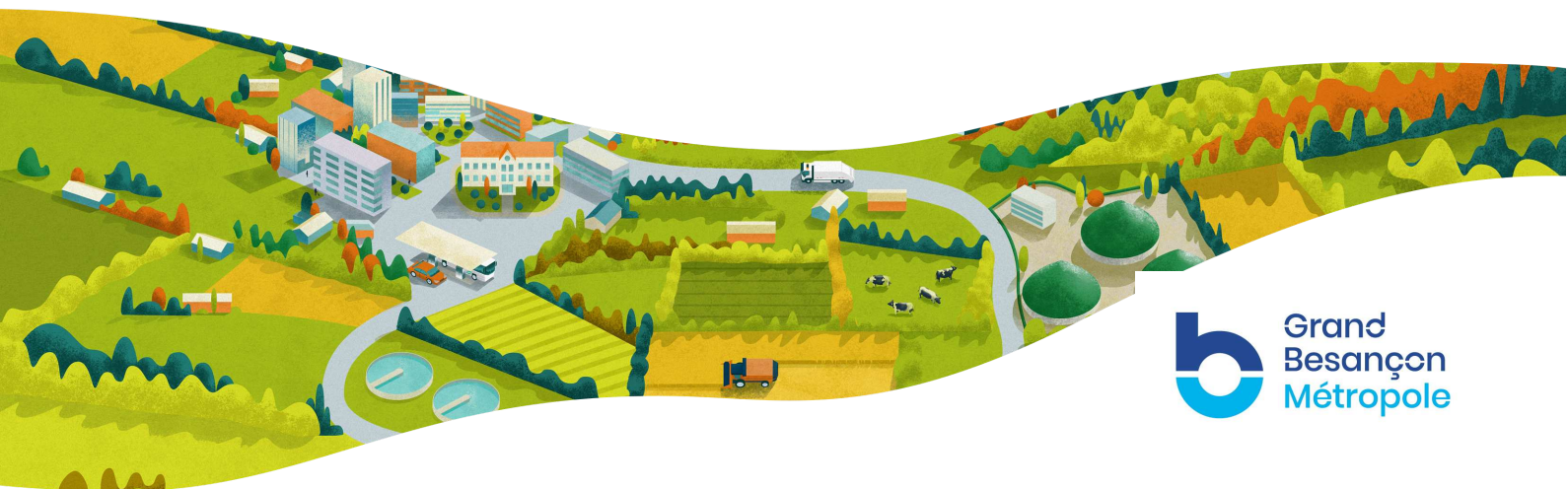


Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



L'activité de GRDF sur votre concession



104

NOMBRE DE CLIENTS DU
RÉSEAU



8 779 m

LONGUEUR TOTALE DES
CONDUITES



2042

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT



136 k€

RECETTES ACHÈMINEMENT ET
HORS ACHÈMINEMENT



1 060 k€

VALEUR NETTE COMPTABLE DU
PATRIMOINE



79 k€

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
SUR LA CONCESSION



29 GWh

QUANTITÉS DE GAZ
ACHÈMINÉES



223 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE
INJECTÉES (RÉGION)

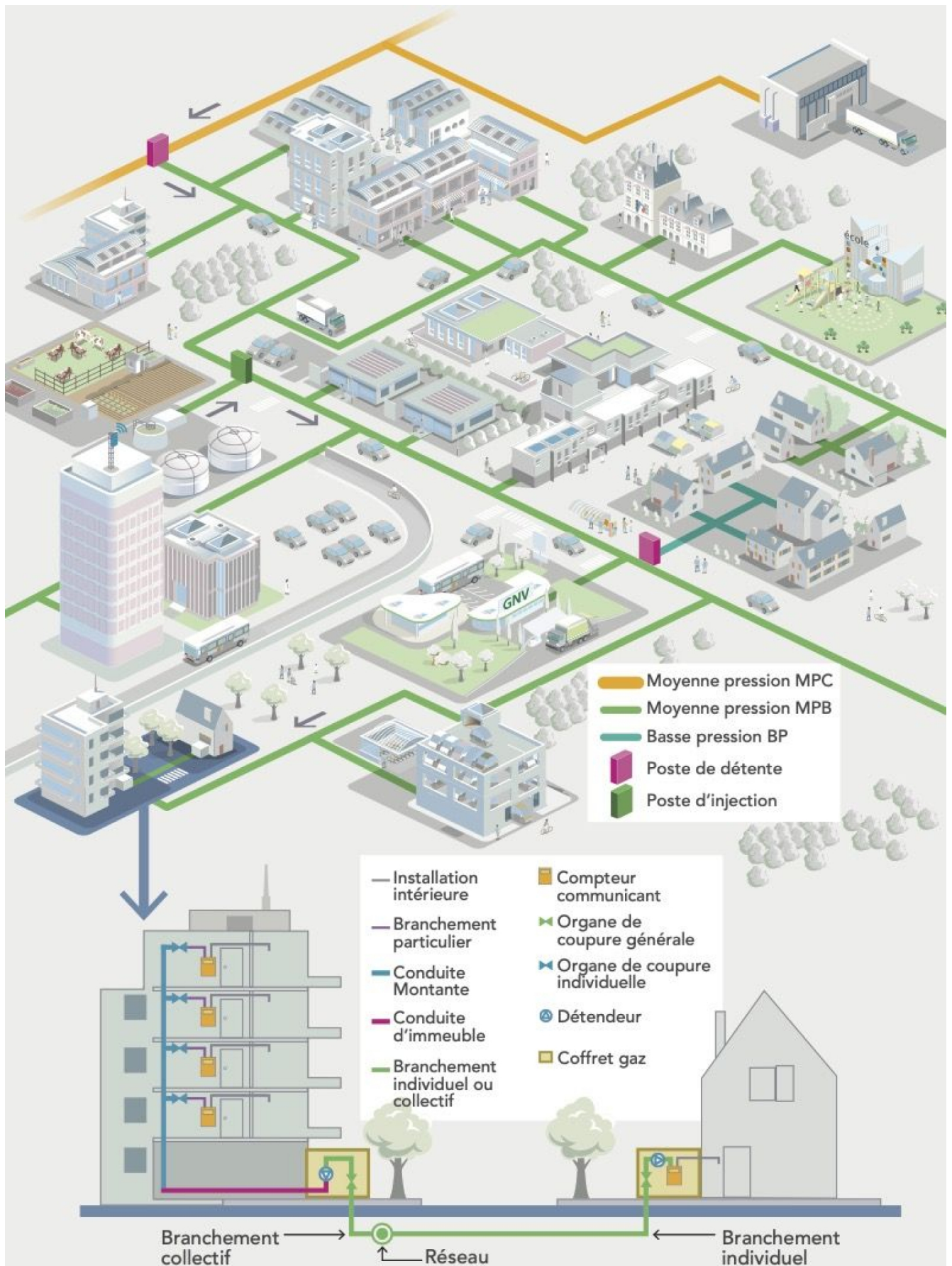


1

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE
SÉCURITÉ GAZ

GBM - BOUSSIERES - THORAISE

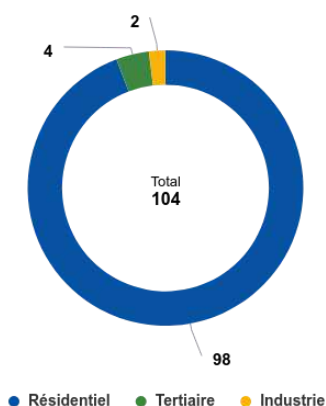
2023



Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

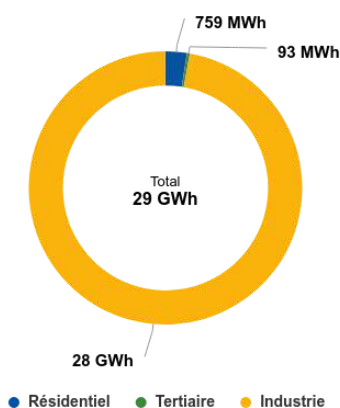
Clients par secteur en 2023



Évolution du nombre de clients

Secteurs	2021	2022	2023
Résidentiel	101	101	98
Tertiaire	2	4	4
Industrie	2	2	2
TOTAL	105	107	104

Quantités acheminées par secteur en 2023



Évolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2021	2022	2023
Résidentiel	985	799	759
Tertiaire	75	99	93
Industrie	36 823	35 157	28 912
TOTAL	37 883	36 055	29 764

Compteurs communicants

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

Depuis le début du déploiement sur votre concession, 103 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 2 en 2023.

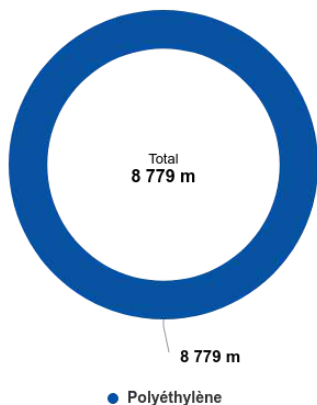
GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2023

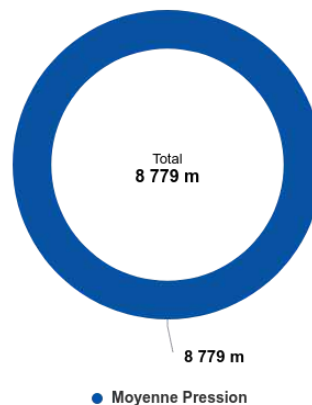
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2023 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2023



Canalisations par pression en 2023



Les chantiers

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DES CRAIES - BOUSSIERES	316 m	4	0



Investissements par finalité - flux (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	20 811	1 242	79 107
Raccordement et transition écologique	19 184	985	78 894
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	0
Modernisation de la cartographie et inventaire	0	0	0
Comptage	1 627	256	212
Autres	0	0	0



GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2023

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	19	17	13
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	8	14	10
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	4	6	3
1ère mise en service	5	1	0

La chaîne d'intervention

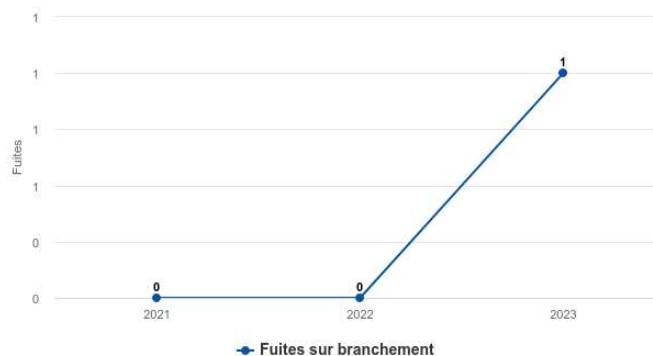
Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommmages aux ouvrages

Dommmages

	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0	0
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	27	18	23
Taux	0,00%	0,00%	0,00%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	8 779 m	5 756 m	6 064 m
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	3	3	3
Branchements collectifs	12	1	1

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation synthétique reflète le résultat obtenu par le distributeur au périmètre de la concession.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	138 533	136 910	134 562
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	44 351	42 381	51 236
CHARGES D'INVESTISSEMENT	33 261	34 147	34 111
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	60 923	60 382	49 214
Dont impact climatique	8 705	-1 557	-1 847

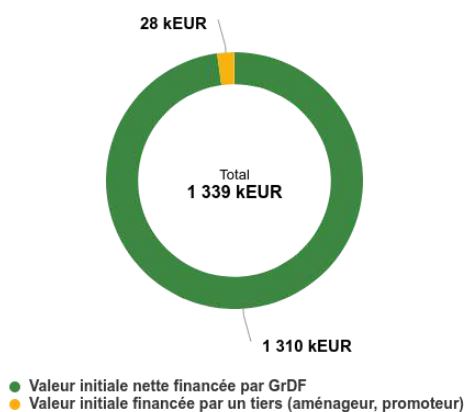
Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision initiale en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

Valorisation du patrimoine

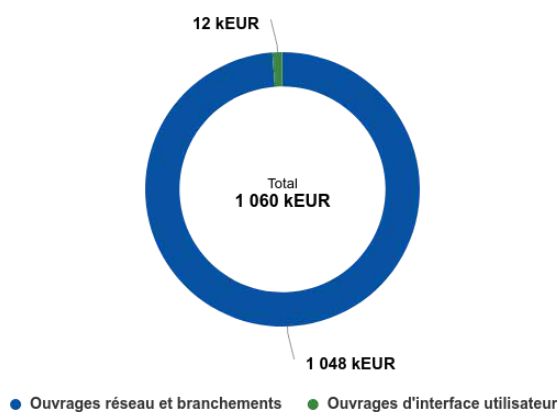
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2023 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur des ouvrages restant à amortir.

Origine de financement (valeur initiale)



Valeur Nette Comptable à fin 2023

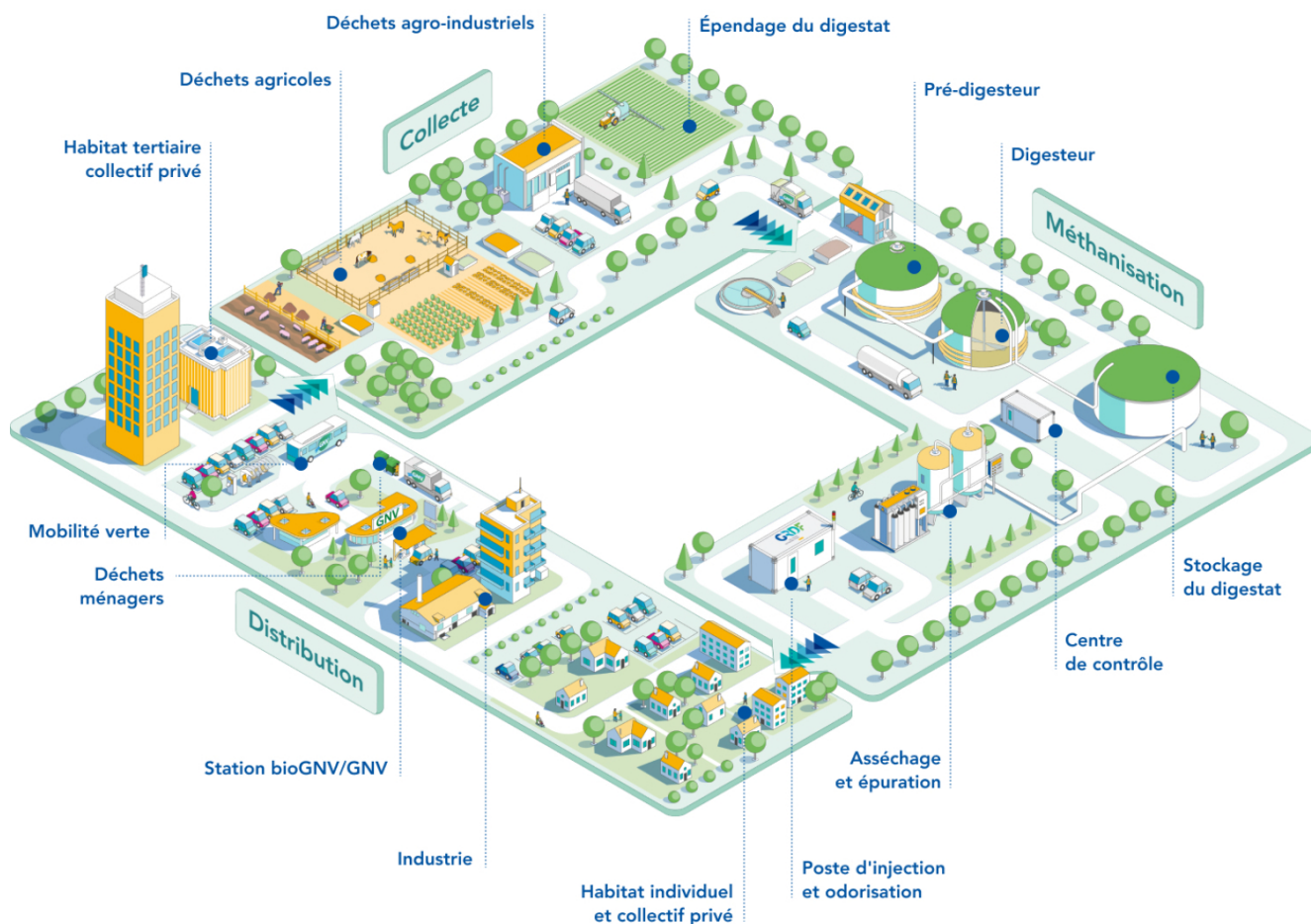


GBM - BOUSSIÈRES - THORAISE

2023

Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : **ULSHLZTG**. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.



Votre interlocuteur territorial GRDF



JEROME WAGNER
Directeur Territorial Franche-Comté
06 70 72 38 09 | 06 70 72 38 09
jerome.wagner@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

▶ N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

▶ N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

